

## APPEL A CANDIDATURE :

### ANIMATION DES COMITES LOCAUX PARENTALITE REAAP

ANNEES 2025 – 2026

#### LE TERRITOIRE CONCERNE PAR L'APPEL A PROJET

**BASSIN LAURAGAIS-MALEPERE** prenant en compte les Communauté de communes :

*Cdc Piège Lauragais Malepère et la CDC Castelnaudary Lauragais Audois*



#### QU'EST-CE QUE LE REAAP ?

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents met en réseau tous les acteurs qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, le REAAP a pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

Les membres du réseau adhèrent à une charte (cf Annexe 1) qui les engage à :

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.

- Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire avec de la transparence, de la rigueur, de la visibilité et un fort développement de ce mouvement.
- S'engager à appliquer la Charte de la Laïcité dans les Services Publics (à consulter sur le site [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr))

Le réseau est synonyme d'adhésion volontaire, de confiance, de convivialité, de souplesse.

## **LE RESEAU REAAP DANS L'AUDE ET SON ORGANISATION**

Dans l'Aude le REAAP existe depuis 2000 ; il est rattaché depuis 2021 au Comité Départemental des Services aux Familles, dans le cadre de la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles.

**Le Schéma Départemental des Services aux Familles** signé (entre l'Etat représenté par le Préfet, le Département, la MSA Grand Sud, la CAF, le Ministère de la Justice, les Services Départementaux de l'Education Nationale, l'association des Maires de l'Aude, L'Union Départementale des Associations Familiales, la Fédération Régionale des Centres Sociaux Languedoc Roussillon, la Fédération des Particuliers Employeurs de France Occitanie) pour la période de 2021/2025 pose le cadre des axes stratégiques et des actions dans le champs de l'action sociale notamment de la petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale ....

### **Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)**

Ce comité fixe les priorités du REAAP 11.

Sa déclinaison :

- Une **Commission thématique « Mobilisation des parents, conciliation vie familiale/vie professionnelle et soutien à la fonction parentale »** suit la mise en œuvre de la feuille de route du SDSF, recueille et compile les données qualitatives et quantitatives, propose des adaptations ou de nouvelles actions.
- Une **sous-commission de labellisation et de financement Parentalité REAAP** examine les demandes de labellisation, s'assure de la pérennité et de la qualité des services soutenus et met en œuvre les actions prévues au SDSF.

Une **convention départementale de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité** coordonne la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la parentalité entre les différentes institutions signataires à l'échelle du département.

### **Le Comité départemental parentalité :**

Ce comité est un lieu de débat, de réflexion et d'échange d'informations.

Il est composé :

- De l'animateur départemental REAAP qui pilote et anime le comité
- Des référents thématiques parentalité des institutions
- Des représentants des comités locaux.

Ses missions :

- Analyser les données des territoires
- Evaluer les actions des comités locaux
- Proposer des orientations départementales
- Animer et évaluer des actions départementales
- Préparer les réunions plénières du réseau.

### **Les Comités Locaux Parentalité (CLP) :**

Ils sont composés d'acteurs institutionnels, d'associations de territoires définis, de parents (pouvant être partie prenante ou représentés par les professionnels ou bénévoles des associations) et des personnes qualifiées (les personnes exerçant une profession libérale dans le domaine de la parentalité et souhaitant s'investir dans la vie du réseau).

5 Comités Locaux fonctionnent sur les territoires suivants : Narbonnais, Corbières-Minervois, Carcassonnais, Haute Vallée de l'Aude et Lauragais.

Ils ont pour missions de :

- Repérer les besoins des familles
- Informer et échanger sur les différentes actions du soutien à la parentalité du secteur concerné ;
- Mettre en place des actions en mutualisant les moyens
- Informer le comité départemental parentalité

## **L'ANIMATION DU REAAP**

### **Animation départementale**

L'animateur REAAP assure l'animation départementale du réseau REAAP.

Ses missions :

La mise en réseau des acteurs parentalité :

- Animer le comité départemental parentalité
- Animer le réseau des dispositifs parentalité
- Accompagner les animateurs des comités locaux parentalité
- Organiser des événements à l'échelon du département pour les parents et les professionnels
- Élaborer des propositions de formation pour les acteurs du réseau.

L'information et la communication :

- Communiquer et informer sur le REAAP et les actions labellisées auprès des professionnels et des parents
- Gérer la communication départementale sur le REAAP
- Prospecter sur les réseaux sociaux en vue de trouver des idées innovantes ou des thématiques porteuses d'intérêt pour les familles et les professionnels qui les accompagnent
- Promouvoir la Charte de la Laïcité
- Contribuer à la réalisation du diagnostic départemental et à l'évaluation des actions de parentalité sur le département et impulser des actions en fonction des besoins des parents et des professionnels de la parentalité.
- Formuler des préconisations en matière de développement d'action de soutien à la parentalité sur le département.

## **ANIMATION DES COMITES LOCAUX PARENTALITE :**

**Description des missions de l'animateur et modalités de financement du projet d'animation**

### **Les missions :**

<b>VOLET METHODOLOGIE</b>
Elaborer un recueil des besoins : - des familles en s'appuyant sur le ou les diagnostics départementaux et les études locales - des acteurs parentalité sur le territoire Veiller à l'actualisation des besoins des familles et des acteurs
Identifier les acteurs parentalité
Elaborer et actualiser un répertoire des actions existantes
Participer à la démarche de territoire
Evaluer les actions déployées auprès des familles, des professionnels, acteurs
<b>VOLET COMMUNICATION</b>
Relayer l'information vis-à-vis des acteurs *
Relayer l'information vis-à-vis des parents *
<b>VOLET ANIMATION</b>
Réunions du comité local
Etablir l'ordre du jour
Animer les réunions
Elaborer les relevés de décision ou compte rendu et le diffuser à l'ensemble des participants et à l'animateur départemental du REAAP
Evénements manifestations
Contribuer à l'organisation des rencontres, évènements, manifestations, locaux avec les acteurs, les parents
<b>VOLET FINANCIER</b>
Élaborer les dossiers de demande de subvention et budgets correspondants
Gérer l'enveloppe budgétaire attribuée pour la mise en place des actions portées par le comité local parentalité
<b>VOLET REPRESENTATION</b>
Représenter le comité local parentalité au sein du comité départemental parentalité
Faire la liaison avec l'animateur départemental REAAP

\*mission assurée en lien avec l'animateur départemental REAAP

L'animateur du comité local parentalité choisi devra dans le cadre de cette mission respecter une neutralité et veiller à bien différencier les temps de représentation de sa structure de ceux relevant de l'animation du comité local parentalité.

### **Financement du projet d'animation locale REAAP :**

Afin d'assurer la mission d'animation et de coordination sur le territoire une subvention de 6000 € sera attribuée chaque année à la structure afin que l'animateur du comité local choisi puisse dégager un temps de travail relatif à cette mission d'animation du comité local parentalité évalué à 5 h par semaine :

- 6 000 € pour l'animation du comité local parentalité soit 5h par semaine
- En complément une enveloppe déléguée de 2500€ sera attribuée pour assurer le fonctionnement du comité local (petite fourniture papeterie, alimentaire, flyer de communication, ...) et le financement des actions proposées et mises en place par le comité local parentalité
- Concernant des propositions d'actions de soutien à la parentalité qui peuvent nécessiter des financements plus importants un dossier de demande d'aide financière devra être déposé sous ELAN dans les dates liées à l'appel à projet.

### **La durée du conventionnement :**

Une convention sera signée pour une période de 2 ans à compter du 01 Janvier 2025 entre la CAF, représentant par délégation la commission de labellisation et de financement Parentalité, et la structure retenue. Elle précisera les obligations des différentes parties.

**Une réunion de présentation des attendus du rôle de l'animation** du comité local parentalité se tiendra le lundi 14 octobre 2024 à 11h, en visio ;

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de Valérie Suire pour y participer :

Contact mail : [reaap11@caf11.caf.fr](mailto:reaap11@caf11.caf.fr)

## **PROCEDURE DE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

### **La constitution du dossier de candidature :**

- Une lettre de motivation de la structure
- Un document reprenant le parcours et la motivation de la personne désignée par la structure candidate pour occuper la mission d'animation du comité local parentalité
- Une lettre d'accord de principe de la structure support (voir modèle ci-joint) qui précisera le temps dégagé à hauteur minimum requis de 5h semaine
- Le budget prévisionnel 2025 de l'action d'animation et le budget global du porteur de projet.

### **Le dépôt du dossier :**

L'ensemble des pièces demandées doit être adressé au plus tard le **15 novembre 2024** à l'adresse suivante :

[territoire.sdt@caf11.caf.fr](mailto:territoire.sdt@caf11.caf.fr)

en copie à Marie-Laure DURAND, CCD Petite Enfance et Parentalité – CAF de l'Aude

[marie-laure.durand@caf11.caf.fr](mailto:marie-laure.durand@caf11.caf.fr)

en précisant dans l'objet de l'envoi « appel à candidature animation comité local parentalité REAAP du bassin Lauragais -Malepère- *Nom de votre structure* »

### **Examen du dossier :**

**Attention** : Tout dossier incomplet sera systématiquement renvoyé.

**Seuls les dossiers complets au 15 novembre 2024 seront soumis à la commission.**

Les candidatures seront examinées par la **commission de labellisation et de financement Parentalité** qui se tiendra le **20 novembre 2024**. Une réponse écrite sera adressée à toutes les structures qui se seront portées candidates dans un délai de 15 jours après la réunion du comité.